



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre

Luxembourg, le 11 février 2022

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 65-2 de la Constitution ainsi qu'à l'article 48 du Règlement de la Chambre des Députés, je soussigné, Claude Wiseler, Député, vous demande par la présente de bien vouloir procéder à la

division du Projet de loi N. 7964 (Covid-19).

Les articles sur lesquels je demande un vote séparé sont les suivants :

Art. 3

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Claude Wiseler
Député

Conformément au précité article 48 du Règlement de la Chambre des Députés, la présente demande est appuyée par les cinq députés suivants :

Hanssen
Martine

Hans Floeder

J. Helberich

KHES ALY

Marc Spautz